

Déclaration de la République slovaque en application de l'article 9 du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, pour l'année achevée au 31 décembre 2023

I. DÉCLARATIONS VISÉES À L'ARTICLE 1^{er}, POINT L), DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

II. LÉGISLATIONS ET RÉGIMES VISÉS À L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

1. Prestations de maladie

i) Prestations en nature

- Loi n° 580/2004 Rec. du 21 octobre 2004 concernant l'assurance maladie, modifiant la loi n° 95/2002 Rec. sur les assurances et certaines autres lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 580/2004 Rec. concernant l'assurance maladie — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 581/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux sociétés d'assurance maladie et à la surveillance des soins de santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.11.2004) (Soins de santé) ([Loi n° 581/2004 Rec. relative aux sociétés d'assurance maladie — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 576/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux soins de santé, aux services liés à la prestation de soins de santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 576/2004 Rec. relative aux soins de santé — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 577/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative à la gamme des soins de santé remboursés dans le cadre de l'assurance maladie publique et aux compensations pour les services liés à la fourniture de soins de santé, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 576/2004 Rec. relative aux soins de santé — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 578/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux prestataires de soins de santé, aux professionnels de santé, aux organisations statutaires dans le secteur de la santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.11.2004) (Soins de santé) ([Loi n° 578/2004 Rec. relative aux prestataires de soins — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 579/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative au service médical d'urgence et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 579/2004 Rec. relative au service médical d'urgence — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 362/2011 Rec. du 13 septembre 2011 sur les médicaments et les dispositifs médicaux et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.12.2011) (Soins de santé) ([Loi n° 362/2011 Rec. sur les médicaments et les dispositifs médicaux — SLOV-LEX](#)).

- Loi n° 363/2011 Rec. du 13 septembre 2011 sur les taux et les conditions du remboursement des médicaments, des dispositifs médicaux et des aliments diététiques dans le cadre de l'assurance maladie publique et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.12.2011) (Soins de santé) ([Loi n° 363/2011 Rec. sur les taux et les conditions du remboursement — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Prestations de maladie, indemnités de soins constants, indemnités compensatrices et allocations prénatales) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 462/2003 Rec. du 30 octobre 2003 concernant le maintien des revenus des travailleurs salariés en cas d'incapacité temporaire de travail et modifiant certaines lois (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Maintien des revenus en cas d'incapacité temporaire de travail) ([Loi n° 462/2003 Rec. concernant le maintien des revenus — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 328/2002 Rec. du 29 mai 2002 relative à la couverture sociale des policiers et des militaires et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.7.2002) (Prestations de maladie) ([Loi n° 328/2002 Rec. relative à la couverture sociale des policiers et des militaires — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

2. Prestations de maternité et de paternité assimilées

i) Prestations en nature

- Loi n° 580/2004 Rec. du 21 octobre 2004 concernant l'assurance maladie, modifiant la loi n° 95/2002 Rec. sur les assurances et certaines autres lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 580/2004 Rec. concernant l'assurance maladie — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 581/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux sociétés d'assurance maladie et à la surveillance des soins de santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.11.2004) (Soins de santé) ([Loi n° 581/2004 Rec. relative aux sociétés d'assurance maladie — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 576/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux soins de santé, aux services liés à la prestation de soins de santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 576/2004 Rec. relative aux soins de santé — SLOV-LEX](#)).

- Loi n° 577/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative à la gamme des soins de santé remboursés dans le cadre de l'assurance maladie publique et aux compensations pour les services liés à la fourniture de soins de santé, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 577/2004 Rec. relative à la gamme des soins — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 578/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux prestataires de soins de santé, aux professionnels de santé, aux organisations statutaires dans le secteur de la santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.11.2004) (Soins de santé) ([Loi n° 578/2004 Rec. relative aux prestataires de soins — SLOV-LEX](#))
- Loi n° 579/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative au service médical d'urgence et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 579/2004 Rec. relative au service médical d'urgence — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 362/2011 Rec. du 13 septembre 2011 sur les médicaments et les dispositifs médicaux et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.12.2011) (Soins de santé) ([Loi n° 362/2011 Rec. sur les médicaments et les dispositifs médicaux — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 363/2011 Rec. du 13 septembre 2011 sur les taux et les conditions du remboursement des médicaments, des dispositifs médicaux et des aliments diététiques dans le cadre de l'assurance maladie publique et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.12.2011) (Soins de santé) ([Loi n° 363/2011 Rec. sur les taux et les conditions du remboursement — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Prestations de maternité, indemnités compensatrices et allocations prénatales) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 328/2002 Rec. du 29 mai 2002 relative à la couverture sociale des policiers et des militaires et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.7.2002) (Prestations de maternité, indemnités compensatrices et allocations prénatales) ([Loi n° 328/2002 Rec. relative à la couverture sociale des policiers et des militaires — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

3. Prestations d'invalidité

i) Prestations en nature

Néant

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Pension d'invalidité) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 328/2002 Rec. du 29 mai 2002 relative à la couverture sociale des policiers et des militaires et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.7.2002) (Pension d'invalidité du corps militaire et policier) ([Loi n° 328/2002 Rec. relative à la couverture sociale des policiers et des militaires — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

4. Prestations de vieillesse

i) Prestations en nature

Néant

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Pension de vieillesse, pension de vieillesse anticipée, pension attribuée aux parents de personnes assurées [bonus parental]) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 328/2002 Rec. du 29 mai 2002 relative à la couverture sociale des policiers et des militaires et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.7.2002) (Pension de retraite du corps militaire et policier) ([Loi n° 328/2002 Rec. relative à la couverture sociale des policiers et des militaires — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 43/2004 Rec. du 20 janvier 2004 concernant l'épargne retraite et modifiant certaines lois (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Pension de vieillesse, pension de vieillesse anticipée) ([Loi n° 43/2004 Rec. concernant l'épargne retraite — SLOV-LEX](#)).
-

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

5. Prestations de survivant

i) Prestations en nature

Néant

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Pension de veuve, pension de veuf, pension d'orphelin) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 43/2004 Rec. du 20 janvier 2004 concernant l'épargne retraite et modifiant certaines lois (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Pension de veuve, pension de veuf, pension d'orphelin) ([Loi n° 43/2004 Rec. concernant l'épargne retraite — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 328/2002 Rec. du 29 mai 2002 relative à la couverture sociale des policiers et des militaires et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.7.2002) (Pension de veuve/veuf d'un militaire/policier, pension d'orphelin d'un militaire/policier) ([Loi n° 328/2002 Rec. relative à la couverture sociale des policiers et des militaires — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

6. Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles

i) Prestations en nature

- Loi n° 580/2004 Rec. du 21 octobre 2004 concernant l'assurance maladie, modifiant la loi n° 95/2002 Rec. sur les assurances et certaines autres lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 580/2004 Rec. concernant l'assurance maladie — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 581/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux sociétés d'assurance maladie et à la surveillance des soins de santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.11.2004) (Soins de santé) ([Loi n° 581/2004 Rec. relative aux sociétés d'assurance maladie — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 576/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux soins de santé, aux services liés à la prestation de soins de santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 576/2004 Rec. relative aux soins de santé — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 577/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative à la gamme des soins de santé remboursés dans le cadre de l'assurance maladie publique et aux compensations pour les services liés à la fourniture de soins de santé, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 577/2004 Rec. relative à la gamme des soins — SLOV-LEX](#)).

- Loi n° 578/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative aux prestataires de soins de santé, aux professionnels de santé, aux organisations statutaires dans le secteur de la santé et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.11.2004) (Soins de santé) ([Loi n° 578/2004 Rec. relative aux prestataires de soins — SLOV-LEX](#))
- Loi n° 579/2004 Rec. du 21 octobre 2004 relative au service médical d'urgence et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2005) (Soins de santé) ([Loi n° 579/2004 Rec. relative au service médical d'urgence — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Réadaptation professionnelle, reconversion) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 362/2011 Rec. du 13 septembre 2011 sur les médicaments et les dispositifs médicaux et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.12.2011) (Soins de santé) ([Loi n° 362/2011 Rec. sur les médicaments et les dispositifs médicaux — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 363/2011 Rec. du 13 septembre 2011 sur les taux et les conditions du remboursement des médicaments, des dispositifs médicaux et des aliments diététiques dans le cadre de l'assurance maladie publique et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.12.2011) (Soins de santé) ([Loi n° 363/2011 Rec. sur les taux et les conditions du remboursement — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Complément pour accident du travail, rente d'accidenté du travail, compensation unique, rente de survivants d'accidenté du travail, indemnisation unique, prestations de réadaptation professionnelle, prestations de reconversion, indemnité «pretium doloris» et indemnité pour difficulté d'intégration sociale, remboursement des frais liés au traitement, remboursement des frais funéraires) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 437/2004 Rec. du 30 juin 2004 relative à l'indemnité de douleur et à l'indemnité pour préjudice social, modifiant la loi n° 273/1994 Rec. du Conseil national de la République slovaque relative à l'assurance maladie, au financement de l'assurance maladie, à la création de la Caisse générale d'assurance maladie et aux modalités d'établissement de caisses d'assurance maladie sectorielles, propres à une entreprise ou ouvertes aux particuliers, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.8.2004).([Loi n° 437/2004 Rec. relative à l'indemnité de douleur — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 311/2001 Rec. du 2 juillet 2001 portant Code du travail (en vigueur depuis le 1.4.2002). ([Code du travail — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

7. Allocations de décès

Prestations en espèces

- Loi n° 328/2002 Rec. du 29 mai 2002 relative à la couverture sociale des policiers et des militaires et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.7.2002) (Remboursement des frais funéraires) ([Loi n° 328/2002 Rec. relative à la couverture sociale des policiers et des militaires — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 238/1998 Rec. du 1^{er} juillet 1998 relative à l'indemnité pour frais funéraires, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.1999) (Indemnité pour frais funéraires) ([Loi n° 238/1998 Rec. relative à l'indemnité pour frais funéraires — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

8. Prestations de chômage

i) Prestations en nature

Néant

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Prestations de chômage) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

9. Prestations de préretraite

Prestations en espèces

Néant

10. Prestations familiales

i) Prestations en nature

Néant

ii) Prestations en espèces

- Loi n° 600/2003 Rec. du 6 novembre 2003 relative aux allocations familiales et modifiant la loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Allocation pour enfant à charge et complément d'allocation pour enfant à charge) ([Loi n° 600/2003 Rec. relative aux allocations familiales — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 571/2009 Rec. du 2 décembre 2009 sur l'allocation parentale et modifiant certaines lois, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2010) (Allocation parentale) ([Loi n° 571/2009 Rec. sur l'allocation parentale — SLOV-LEX](#)).
- Loi n° 627/2005 Rec. du 14 décembre 2005 relative à l'allocation de soutien au placement familial, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2006) (Allocation régulière aux parents de substitution, allocation régulière aux enfants placés dans une famille, allocation unique lors d'un placement familial, allocation unique de fin de placement familial, allocation régulière spéciale aux parents de substitution) ([Loi n° 627/2005 Rec. relative à l'allocation de soutien — SLOV-LEX](#)).

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

11. Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif

- a) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif garantissant un revenu minimal de subsistance, en application de l'article 70, paragraphe 2, point a) i), du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil

Prestations en espèces

- Loi n° 100/1988 Rec. du 16 juin 1988 sur la sécurité sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.10.1998; abrogée avec effet au 1.1.2004). (Ajustement, accordé avant le 1^{er} janvier 2004, de la pension qui constitue l'unique source de revenus, et pension sociale accordée avant le 1^{er}

janvier 2004, comme indiqué à l'annexe X du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil)

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

- b) Prestations spéciales en espèces à caractère non contributif destinées à assurer la protection spécifique des personnes handicapées, étroitement liées à l'environnement social de ces personnes, en application de l'article 70, paragraphe 2, point a) ii), du règlement (CE) n° 883/2004

Prestations en espèces

Néant

III. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 8, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

Protocole entre le ministère de l'Intérieur de la République slovaque et le ministère de l'Intérieur de la République tchèque en application de l'article 26 de la convention sur la sécurité sociale entre la République slovaque et la République tchèque du 29 octobre 1992 et de l'article 2, paragraphe 2, de l'arrangement administratif relatif à l'application de la convention du 8 janvier 1993

La date d'entrée en application du règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil est le 1^{er} mai 2010. C'est aussi la date à partir de laquelle le règlement s'applique en République slovaque.

IV. COMPLÉMENTS VISÉS À L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL ET DATE À PARTIR DE LAQUELLE LE RÈGLEMENT S'APPLIQUE

Sans objet

V. POSSIBILITÉ POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS NON SALARIÉS D'ÊTRE COUVERTS PAR UN RÉGIME DE PRESTATIONS DE CHÔMAGE [ARTICLE 65 BIS, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (CE) N° 883/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL] ET RENVOI À LA LÉGISLATION, S'IL Y A LIEU

La législation de la République slovaque permet à un travailleur non salarié d'être couvert par le régime d'assurance chômage. Elle permet audit travailleur de s'affilier s'il le désire, et s'il remplit les conditions fixées par la loi.

Loi n° 461/2003 Rec. du 30 octobre 2003 sur l'assurance sociale, telle que modifiée (en vigueur depuis le 1.1.2004) (Prestations de chômage) ([Loi n° 461/2003 Rec. sur l'assurance sociale — SLOV-LEX](#)).